

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

#### ARAB INTERNATIONAL LEASE

Siège social : 11, rue Hédi Nouria Immeuble BTK 1001 Tunis

L'ARAB INTERNATIONAL LEASE publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 4 juin 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et Mr. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars)

En dinars	Notes	Au 31 Décembre	
		2013	2012
<b>A C T I F</b>			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	9 911 759	10 163 558
Placements à court terme	6	3 500 000	
Créances issues d'opérations de leasing	7	173 563 824	156 827 804
Placements à long terme	8	2 100 000	1 100 000
Valeurs immobilisées			
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	9	2 559	6 565
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	10	245 200	321 196
Autres actifs	11	5 607 980	6 736 460
<b>Total de l'actif</b>		<b>194 931 322</b>	<b>175 155 583</b>
<b>P A S S I F</b>			
Concours bancaires et dettes rattachées	12	1 709 873	2 769 542
Emprunts et dettes rattachées	13	156 953 014	137 870 081
Dettes envers la clientèle	14	3 020 784	2 344 008
Fournisseurs et comptes rattachés	15	6 282 374	6 482 777
Autres passifs	16	2 458 005	2 408 829
<b>Total du passif</b>		<b>170 424 050</b>	<b>151 875 237</b>
<b>C A P I T A U X P R O P R E S</b>			
Capital		15 000 000	15 000 000
Réserves		6 308 179	5 088 517
Résultats reportés		592 237	359 593
Modifications comptables		-67 199	-
Résultat de l'exercice		2 674 055	2 832 236
<b>Total des capitaux propres</b>	17	<b>24 507 272</b>	<b>23 280 346</b>
<b>Total passif et capitaux propres</b>		<b>194 931 322</b>	<b>175 155 583</b>

**ETAT DE RESULTAT**

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2013

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 013	2 012
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		16 383 800	15 058 756
Autres produits sur opérations de leasing		331 185	244 190
<b>Total des produits de leasing</b>	<b>18</b>	<b>16 714 985</b>	<b>15 302 946</b>
Charges financières nettes	19	(9 645 946)	(7 240 245)
Produits des placements	20	318 595	67 062
<b>PRODUIT NET DE LEASING</b>		<b>7 387 634</b>	<b>8 129 763</b>
Charges de personnel	21	(1 779 646)	(1 710 155)
Autres charges d'exploitation	22	(870 789)	(716 493)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	23	(91 991)	(102 621)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(2 742 425)</b>	<b>(2 529 268)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<b>4 645 209</b>	<b>5 600 494</b>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	24	(1 172 643)	(1 873 083)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 472 566</b>	<b>3 727 412</b>
Autres gains ordinaires (*)		166 118	140 610
Autres pertes ordinaires		(1 185)	(49 870)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>3 637 499</b>	<b>3 818 151</b>
Impôt sur les bénéfices	25	(963 445)	(985 916)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>2 674 055</b>	<b>2 832 236</b>
Effets de modifications comptables (net d'impôt)		(67 199)	-
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>2 606 856</b>	<b>2 832 236</b>
Résultat par action (de base et dilué)	17	1,783	1,888

(\*) Dont 40.000 D, relatifs à des anciennes créances radiées, encaissées en 2013.

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2013

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 013	2 012
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>			
Encaissements reçus des clients		106 012 143	97 531 847
Décaissements pour financement de contrats de leasing		(103 491 225)	(100 939 667)
Sommes versées aux fournisseurs & autres créiteurs		(540 155)	(858 961)
Sommes versées au personnel		(1 686 490)	(1 510 346)
Intérêts payés		(8 885 985)	(6 429 356)
Impôts et taxes payés		(3 032 508)	(1 805 542)
Autres flux liés à l'exploitation		67 793	112 170
		<b>(11 556 428)</b>	<b>(13 899 854)</b>
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles</i>			
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>			
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(11 989)	(160 309)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	52 800
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		(1 168 500)	(2 703 500)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		9 475	2 646 282
		<b>(1 171 014)</b>	<b>(164 727)</b>
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement</i>			
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>			
Encaissement suite à l'émission d'actions		0	0
Dividendes et autres distributions		(1 350 000)	(400 000)
Encaissements provenant des emprunts		146 500 000	121 700 000
Remboursement d'emprunts		(128 114 687)	(99 341 511)
		<b>17 035 313</b>	<b>21 958 489</b>
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</i>			
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>4 307 870</b>	<b>7 893 908</b>
<b>Trésorerie en début de période</b>		<b>7 394 016</b>	<b>(499 892)</b>
<b>Trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>26</b>	<b>11 701 886</b>	<b>7 394 016</b>

## Notes aux états financiers :

### Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

#### (a) Présentation de la société

L'Arab International Lease « A.I.L » est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme par acte sous seing privé, enregistré le 29 novembre 1996.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing, par décision du Ministre des finances du 14 octobre 1996.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

Son siège social, est sis au 11 Rue Hédi Noura 1001 Tunis.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT, a été porté à la somme de 15.000.000 DT divisé en 1.500.000 actions, d'une valeur nominale de 10 dinars chacune, suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Novembre 2011.

La répartition du capital se présente comme suit, au 31 Décembre 2013 :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
B.T.K	1.424.950	14.249.500	94,997%
S.T.B	75 000	750 000	5,000%
Diverses personnes physiques	50	500	0,003%
<b>Total Général</b>	<b>1 500 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>100%</b>

#### (b) Régime fiscal de la société

##### (b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut, toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2009 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (article 16 de la loi n°2001-123 du 28 Décembre 2001), puis à 85% (Article 44 de la loi n° 2004-90 du 31 Décembre 2004), puis à 100% à compter de 2005 (Article 30 de la loi n°2005-106 du 19 Décembre 2005 et Article 35 de la loi n°2009-71 du 21 Décembre 2009).

##### (b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'A.I.L est assujettie totalement à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2009, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises, qui réalisent des opérations de leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent :

- déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats,
- déduire la TVA relative aux autres équipements, matériels et immeubles nécessaires à l'activité ainsi que tous les achats nécessaires à l'activité, sous réserve des dispositions de l'article 10 du code de la TVA.

*(b-3)-Autres impôts et taxes :*

L'A.I.L est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de produits nets de leasing.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au F.O.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

## **Note 2. Référentiel comptable**

Les états financiers de l'A.I.L, arrêtés au 31 Décembre 2013, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes, ainsi que les circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par l'A.I.L et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

## **Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

### **(a) Bases de mesure**

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

### **(b) Unité monétaire**

Les états financiers de l'A.I.L sont libellés en Dinar Tunisien.

### **(c) Sommaire des principales méthodes comptables**

Les contrats de leasing conclus par l'A.I.L portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée normale contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 28 janvier 2009, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de l'AIL :

- a- la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b- les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

L'AIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

*(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :*

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

#### **Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

**1-** Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

**2-** Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

<b>B2-</b> Actifs incertains	20%
<b>B3-</b> Actifs préoccupants	50%
<b>B4-</b> Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

En application de la circulaire N° 2013-21 du 30 décembre 2013, une provision additionnelle totalisant 116.094 D, a été constatée, sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure de 6 à 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'introduction, à partir de 2013, du principe du provisionnement additionnel des créances compromises, constitue un changement de méthodes comptables au sens du paragraphe 11 de la norme NCT 11 relative aux modifications comptables. En raison du caractère non significatif de l'incidence de ce changement de méthodes comptables sur les capitaux propres d'ouverture, soit 67.199 D, l'application rétrospective de la nouvelle méthode n'a pas été envisagée. Conséquemment, les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été impactés à hauteur de 48.895 D.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les valeurs ainsi obtenues, pour le matériel standard et spécifique sont ramenées, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2009, à :

- Zéro, pour toute relation transférée à contentieux ;
- La moitié pour toute relation classée B4 et non encore transférée à contentieux.

Les valeurs, ainsi décotées, ne subiront ultérieurement aucune amélioration.

Par ailleurs, la valeur de réalisation attendue des biens immobiliers récupérés dans le cadre de procédures contentieuses, est déterminée au cas par cas, compte tenu des circonstances propres à chaque immeuble.

#### **Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

A partir de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes par secteur économique et ce conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société A.I.L.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision

nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Au titre de l'exercice 2013, la Société a constaté des provisions collectives pour un montant global égal à 1.359.000 D, contre 1.200.000 D, à la clôture de l'exercice 2012, soit 0,8% des engagements portés sur les clients non classés.

#### *(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :*

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'AIL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les marges financières courues et demeurant impayées à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Par ailleurs, les marges financières courues et impayées à la date de clôture et relatives aux créances ayant fait l'objet d'une restructuration conformément à la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 et classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1) ont été, également, inscrits au bilan en tant que produits réservés.

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus

*(c-4)- Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :*

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

#### **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

#### **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

#### **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

*(c-5)- Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes*



Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

*(c-6)- Immobilisations corporelles et incorporelles :*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de l'A.I.L., converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

*(c-7)- Taxe sur la valeur ajoutée :*

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du Trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

*(c-8)- Impôt sur les bénéfices :*

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

*(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :*

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'A.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

#### **Avantages à court terme**

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

#### **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de l'A.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

(c-10)- Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

**Note 4. Capitaux propres et réserves (faisant réf. A l'Art 19 de la loi de finances 2014)**

L'article 19 de la loi des finances pour 2014, a étendu le champ d'application de l'IRPP aux revenus des dividendes distribués au profit des personnes physiques résidentes et non résidentes en Tunisie et ce, pour les opérations de distributions réalisées à compter du 1er janvier 2015.

Par ailleurs et afin d'éviter l'application rétroactive de cet impôt, la loi des finances pour 2014 a exonéré la distribution de bénéfices, à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers, au titre de l'année 2013.

Les fonds propres de la société arrêtés au 31/12/2013, et exonérés de l'impôt sur distribution des dividendes se chiffrent à 24.507.272 DT ; ils sont détaillés dans la Note 17 des états financiers présentés en ci-dessous, à savoir :

Capital social	15.000.000
Réserves	6.308.179
Autres capitaux propres	0
Résultats reportés	592.237
Modifications comptables	-67.199
Résultat de l'exercice	2.674.055
<b>Total Capitaux propres arrêtés au 31/12/2013 et exonéré de l'impôt</b>	<b>24.507.272</b>

**Note 5. Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 9 911 759 DT au 31 Décembre 2013 contre 10.163.558 DT au 31 Décembre 2012 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Banques	9 910 612	10 162 411
Caisses	1 147	1 147
<b>Total</b>	<b>9 911 759</b>	<b>10 163 558</b>

**Note 6. Placements à court terme :**

Le solde des placements à court terme s'élève à 3.500.000 DT au 31 Décembre 2013 contre une valeur nulle au 31 Décembre 2012 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Certificats de dépôt (BTK)	2 000 000	0
Billets de trésorerie (AMEN BANK)	1 500 000	
<b>Total</b>	<b>3 500 000</b>	<b>0</b>

**Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :**

Au 31 Décembre 2013, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 173 563 824 DT contre un solde net de 156 827 804 DT au 31 Décembre 2012 se détaillant comme suit :

		<b>Au 31 Décembre</b>	
		<b>2 013</b>	<b>2 012</b>
<b>Créances sur contrats mis en force</b>		<b>186 379 919</b>	<b>167 702 561</b>
+ Encours financiers	<b>7.1</b>	170 944 034	154 054 549
+ Impayés	<b>7.2</b>	16 495 140	14 622 109
- Intérêts échus différés		(1 059 255)	(974 096)
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>		<b>918 895</b>	<b>1 748 439</b>
<b>Total brut des créances leasing</b>		<b>187 298 814</b>	<b>169 451 000</b>
<b>A déduire couverture</b>			
Provisions individuelles sur les actifs des classes B2, B3 et B4		(11 420 639)	(10 339 797)
Provisions collectives sur les actifs des classes A et B1		(1 359 000)	(1 200 000)
Produits réservés		(955 351)	(1 083 399)
<b>Total net des créances leasing</b>		<b>173 563 824</b>	<b>156 827 804</b>

**7.1. Encours financiers :**

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2013 la somme de 170.944.034 DT contre 154.054.549 DT au 31 Décembre 2012.

Par rapport au 31 décembre 2012, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 16.889.485 DT expliqué comme suit :

<b>Encours financiers au 31 décembre 2012</b>	<b>154 054 549</b>
<b>Additions de la période</b>	
Investissements	93 304 096
Relocations	4 271 632
Consolidations	0
<b>Retraits de la période</b>	
Remboursements	(73 872 888)
Cessions à la Valeur résiduelle	(490)
Cessions anticipées	(4 231 925)
Relocations	(2 580 940)
<b>Encours financiers au 31 décembre 2013</b>	<b>170 944 034</b>

L'analyse des encours financiers par maturité, par secteur d'activité et par type de matériel se présente comme suit :

**7.1.1. Analyse par maturité :**

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
<b>+ Paiements minimaux sur contrats actifs</b>	<b>188 382 907</b>	<b>168 855 068</b>
à recevoir dans moins d'1 an	74 854 430	66 723 272
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	111 220 404	101 531 764
à recevoir dans plus de 5 ans	2 308 073	600 032
<b>- Produits financiers non acquis</b>	<b>(25 436 940)</b>	<b>(22 711 489)</b>
<b>= Investissement net dans les contrats actifs (1)</b>	<b>162 945 967</b>	<b>146 143 578</b>
à recevoir dans moins d'1 an	61 997 668	54 959 793
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	98 970 188	90 632 761
à recevoir dans plus de 5 ans	1 978 111	551 024
<b>Valeurs résiduelles (2)</b>	<b>128 340</b>	<b>52 650</b>
<b>Contrats suspendus ordinaires (3)</b>	<b>5 992 350</b>	<b>5 863 532</b>
<b>Contrats suspendus en contentieux (4)</b>	<b>1 877 377</b>	<b>1 994 789</b>
<b>Total général (1)+(2)+(3)+(4)</b>	<b>170 944 034</b>	<b>154 054 549</b>

**7.1.2. Analyse par secteur d'activité :**

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Bâtiment et travaux publics	12 753 255	11 852 713
Industrie	23 437 852	21 201 743
Tourisme	11 908 010	10 411 259
Commerces et services	101 627 832	94 689 884
Agriculture	21 217 085	15 898 950
<b>Total</b>	<b>170 944 034</b>	<b>154 054 549</b>

**7.1.3. Analyse par type de matériel :**

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Equipements	14 728 349	13 618 145
Matériel roulant	145 936 740	132 312 256
Matériel spécifique	733 327	715 182
<i>Sous Total</i>	<i>161 398 416</i>	<i>146 645 583</i>
Immobilier	9 545 618	7 408 966
<b>Total</b>	<b>170 944 034</b>	<b>154 054 549</b>

## 7.2. Impayés :

Les impayés sur créances de leasing totalisent au 31 Décembre 2013 la somme de 16.495.140 DT contre 14.622.109 DT au 31 Décembre 2012. Leur détail s'analyse comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
<b>Clients ordinaires (1)</b>	<b>10 866 256</b>	<b>9 101 960</b>
Inférieur à 1 mois	3 101 926	2 687 044
Entre 1 et 3 mois	3 566 749	2 874 258
Entre 3 et 6 mois	793 193	852 418
Entre 6 mois et 1 année	1 070 690	946 891
Supérieur à 1 année	1 996 163	1 484 292
Frais	368 199	400 383
Ajustements pour chèques retournés impayés et autres	(30 664)	(143 326)
<b>Clients litigieux (2)</b>	<b>5 628 885</b>	<b>5 347 942</b>
<b>Valeurs impayées (3)</b>	<b>-</b>	<b>172 207</b>
<b>Total (1)+(2)+(3)</b>	<b>16 495 140</b>	<b>14 622 109</b>

**7.3. Analyse et classification des créances sur la clientèle :**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	B4 Actifs compromis	
Encours financiers	115 884 147	47 295 790	1 484 917	1 201 784	5 077 395	170 944 034
Impayés	916 099	5 085 651	479 188	1 126 034	8 888 169	16 495 141
Intérêts échus différés	(735 205)	(302 287)	(10 196)	(6 000)	(5 567)	(1 059 255)
Contrat en instance de mise en force	910 295	8 600	0	0	0	918 895
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>116 975 336</b>	<b>52 087 754</b>	<b>1 953 909</b>	<b>2 321 818</b>	<b>13 959 997</b>	<b>187 298 815</b>
Avances reçues (*)	(2 535 301)	(1 466)	0	0	(475 517)	(3 012 284)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>114 440 035</b>	<b>52 086 289</b>	<b>1 953 909</b>	<b>2 321 818</b>	<b>13 484 480</b>	<b>184 286 531</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>2 205 094</b>	<b>101 077</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 306 171</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENT</b>	<b>116 645 129</b>	<b>52 187 366</b>	<b>1 953 909</b>	<b>2 321 818</b>	<b>13 484 480</b>	<b>186 592 701</b>
Produits réservés	0	0	(55 611)	(87 771)	(811 970)	(955 351)
Provisions individuelles sur encours financiers	0	0	(1 430)	(9 058)	(3 386 549)	(3 397 038)
Provisions individuelles sur impayés	0	0	(19 820)	(286 316)	(7 601 371)	(7 907 507)
Provision additionnelle					(116 094)	(116 094)
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2,B3 et B4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(76 861)</b>	<b>(383 145)</b>	<b>(11 915 984)</b>	<b>(12 375 990)</b>
Produits réservés						
Provisions collectives	(939 325)	(419 675)	0	0	0	(1 359 000)
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A et B1</b>	<b>(939 325)</b>	<b>(419 675)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(1 359 000)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>115 705 804</b>	<b>51 767 691</b>	<b>1 877 049</b>	<b>1 938 673</b>	<b>1 568 496</b>	<b>172 857 712</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4)</b>			1,05%	1,24%	7,23%	9,52%
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</b>			3,93%	16,50%	88,37%	69,68%

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

**Note 8. Placements à long terme :**

Le coût d'acquisition des titres de participation de la société s'élève à 2.100.000 DT au 31 Décembre 2013 contre 1.100.000 DT au 31 Décembre 2012. Il peut être détaillé comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Participation - Univers SICAR ( <i>Groupe BTK</i> ) (*)	450 000	450 000
Participation - International SICAR ( <i>Groupe UIB</i> ) (**)	650 000	650 000
Fonds Géré - Univers INVEST SICAR ( <i>Groupe BTK</i> )	1 000 000	0
<b>Total</b>	<b>2 100 000</b>	<b>1 100 000</b>

(\*) Il s'agit de 90 000 actions de valeur nominale égale à 5 DT chacune, soit une détention de 9%.

(\*\*) Il s'agit de 65 000 actions de valeur nominale égale à 10 DT chacune, soit une détention de 13%.

**Note 9. Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Ils totalisent au 31 Décembre 2013 une valeur nette comptable de 2.559 DT contre 6.565 DT au 31 Décembre 2012. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	72 466	0	-	72 466	65 901	4 006	-	69 907	2 559
<b>TOTAUX</b>		<b>72 466</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>72 466</b>	<b>65 901</b>	<b>4 006</b>	<b>-</b>	<b>69 907</b>	<b>2 559</b>

**Note 10. Immobilisations corporelles :**

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2013 une valeur nette comptable de 245.200 DT contre 321.196 DT au 31 Décembre 2012. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Matériel de transport	20,0%	305 194	0		305 194	105 932	51 427		157 359	147 835
Equipements de bureau	10,0%	101 368	774	-	102 143	65 535	6 315		71 850	30 293
Matériel informatique	33,3%	211 128	8 948	-	220 077	185 550	20 688		206 238	13 838
Installations générales	10,0%	109 191	2 267	-	111 458	48 668	9 557		58 225	53 233
<b>TOTAUX</b>		<b>726 882</b>	<b>11 989</b>	<b>-</b>	<b>738 871</b>	<b>405 686</b>	<b>87 987</b>	<b>-</b>	<b>493 673</b>	<b>245 200</b>



**Note 11. Autres actifs :**

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2013 la somme de 5.607.980 DT contre 6.736.460 DT au 31 Décembre 2012 et se détaille comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 013	2 012
Dépôts et cautionnements versés		305	305
Prêts et avances au personnel	11.1	500 048	418 330
Charges reportées	11.2	598 842	486 666
Fournisseurs, avances et acomptes		6 113	1 035
Etat, report de TVA		4 079 632	5 509 185
Etat, report d'I.S	16.1	0	0
Charges constatées d'avance	11.3	20 078	18 292
Produits à recevoir des tiers		30 643	2 957
Créances sur primes d'assurance des contrats de leasing		369 566	297 792
Compte d'attente		2 753	1 898
<b>Total</b>		<b>5 607 980</b>	<b>6 736 460</b>

**11.1. Prêts et avances au personnel :**

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
<b>Prêts accordés sur fonds social (1)</b>	<b>488 948</b>	<b>398 030</b>
Échéances à plus d'un an	419 369	347 401
Échéances à moins d'un an	69 579	50 629
<b>Avances au personnel (2)</b>	<b>11 101</b>	<b>20 300</b>
Avances sur primes	11 101	20 300
<b>Total général (1)+(2)</b>	<b>500 048</b>	<b>418 330</b>

**11.2. Charges reportées :**

Le tableau des mouvements des charges reportées se présente comme suit au 31 Décembre 2013 :

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes				Résorptions				Valeur comptable nette
		Début de période	Additions	Réglul.	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Réglul.	Fin de période	
Frais d'émission des obligations	(a)	1 023 862	372 687	-	1 396 549	659 199	234 488	-	893 687	502 862
Frais d'émission d'emprunt bancaire	(a)	170 972	28 840	-	199 812	48 969	54 863	-	103 832	95 980
<b>TOTAUX</b>		<b>1 194 834</b>	<b>401 527</b>	<b>-</b>	<b>1 596 361</b>	<b>708 168</b>	<b>289 351</b>	<b>-</b>	<b>997 519</b>	<b>598 842</b>

(a) Les frais d'émission sont résorbés sur la durée de remboursement des obligations et/ou billets de trésorerie, et ce, au prorata des intérêts courus.

La dotation de l'exercice aux résorptions des frais d'émission des emprunts et des billets de trésorerie, s'élevant à 289.351 DT figure parmi les charges financières.

### 11.3. Charges constatées d'avance :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Fournitures de bureau et autres	16 776	11 458
Licence Antivirus online	0	2 334
Abonnement ADSL	3 302	564
Maintenance	0	375
Assurance voitures	0	3 561
Frais sur achat de cadeaux	0	0
<b>Total</b>	<b>20 078</b>	<b>18 292</b>

### Note 12. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2013 la somme de 1 709 873 DT contre 2.769.542 DT au 31 Décembre 2012 se détaillant ainsi:

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Banques, découverts	1 709 873	2 769 542
<b>Total</b>	<b>1 709 873</b>	<b>2 769 542</b>

### Note 13. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 156 953 014 DT au 31 Décembre 2013 contre 137 870 081 DT au 31 Décembre 2012 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre		
	2 013	2 012	
<b>+ Valeur de remboursement des emprunts (1)</b>	<b>13.1</b>	<b>153 022 635</b>	<b>134 637 322</b>
Billets de trésorerie		0	500 000
Emprunts bancaires		70 708 635	75 385 322
Emprunts obligataires		82 314 000	58 752 000
<b>+ Intérêts et commissions post comptés courus (2)</b>		<b>3 930 379</b>	<b>3 242 909</b>
Intérêts sur emprunts bancaires		664 993	812 763
Intérêts sur emprunts obligataires		3 090 711	2 255 471
Commissions d'aval sur emprunts obligataires		174 675	174 675
<b>- Intérêts et commissions précomptés non courus (3)</b>		<b>0</b>	<b>(10 150)</b>
Intérêts sur billets de trésorerie		0	(10 150)
<b>Total général (1) + (2) + (3)</b>		<b>156 953 014</b>	<b>137 870 081</b>

### 13.1. Valeur de remboursement des emprunts :

Le détail de la valeur de remboursement des emprunts par maturité se présente comme suit au 31 Décembre 2013 :

DESIGNATION	Montant du crédit	Taux d'intérêt effectif	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
							Soldes	Echéances à plus d'un an	à moins d'un an
<b>BILLETTS DE TRESORERIE</b>									
Billet de trésorerie TUNIS CENTER	500 000	5,65%	12 mai 2013	500 000		500 000	0	-	-
<b><u>Total des billets de trésorerie</u></b>				<b>500 000</b>	<b>-</b>	<b>500 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>CREDITS BANCAIRES</b>									
AL BARAKA BANK	18 000 000	TMM+1,75%	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	18 000 000	72 000 000	72 000 000	18 000 000	0	18 000 000
AL BARAKA BANK	7 000 000		Semestriellement sur 5 ans	4 435 467	-	1 395 511	3 039 956	1 563 050	1 476 906
AL BARAKA BANK	5 000 000		Semestriellement sur 5 ans	4 110 049		941 858	3 168 191	2 171 397	996 794
AL BARAKA BANK	5 000 000		Semestriellement sur 5 ans		5 000 000	0	5 000 000	4 128 182	871 818
BTK	13 000 000	TMM+1,5%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 31 mars 2010	5 850 000	-	3 250 000	2 600 000	0	2 600 000
BTK	12 000 000	5,63%	Trimestriellement sur 4ans et demi à partir du 31 mars 2011	7 338 000	-	3 330 000	4 008 000	1 344 000	2 664 000
BTK	5 000 000	TMM+1,5%	Trimestriellement sur 5 ans et demi dont six mois de franchise à partir du 31 mars 2012	4 250 000	-	1 250 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BTK	9 200 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans et demi dont 6 mois de franchise à partir du 31 mars 2012	9 200 000		2 044 444	7 155 556	5 111 112	2 044 444
BTE	2 000 000	TMM+1,5%	Semestriellement sur 6 ans dont une année de franchise	1 400 000	-	400 000	1 000 000	600 000	400 000
BTE	3 000 000	TMM+1,75%	Semestriellement sur 6 ans	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 500 000	500 000
BTL	3 000 000	TMM+1,25%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	1 687 500	-	750 000	937 500	187 500	750 000
BTL	10 000 000	TMM+1,25%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 04 mai 2011	6 739 305	-	1 962 614	4 776 691	2 691 181	2 085 510
AMEN	5 000 000	TMM+1,7%	Trimestriellement sur 5 ans	4 875 000		977 260	3 897 740	2 892 825	1 004 916
STB	5 000 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans	5 000 000		1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
ZITOUNA BANQUE			Renouvelables chaque 3 mois		27 000 000	21 000 000	6 000 000	0	6 000 000
ATB	2 500 000	TMM+2%			2 500 000	375 000	2 125 000	1 625 000	500 000
<b><u>Total des crédits bancaires</u></b>				<b>75 385 321</b>	<b>106 500 000</b>	<b>111 176 687</b>	<b>70 708 635</b>	<b>28 814 246</b>	<b>41 894 389</b>
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>									
AIL 2008	10 000 000	6,50%	Annuellement (2009-2013)	2 000 000	-	2 000 000	0	0	0
AIL 2009	10 000 000	6,50%	Annuellement (2010-2014)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
AIL 2010	10 000 000	5,25%	Annuellement (2011-2015)	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
AIL 2011	17 190 000	5,75%	Annuellement (2012-2016)	13 752 000		3 438 000	10 314 000	6 876 000	3 438 000
AIL 2012	30 000 000	6,00%	Annuellement (2013-2017)	30 000 000		6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
AIL 2013	40 000 000	7,00%	Annuellement (2014-2018)		40 000 000		40 000 000	32 000 000	8 000 000
<b><u>Total des emprunts obligataires</u></b>				<b>58 752 000</b>	<b>40 000 000</b>	<b>16 438 000</b>	<b>82 314 000</b>	<b>59 876 000</b>	<b>22 438 000</b>
<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>				<b>134 637 321</b>	<b>146 500 000</b>	<b>128 114 687</b>	<b>153 022 635</b>	<b>88 690 246</b>	<b>64 332 389</b>

**Note 14. Dettes envers la clientèle :**

Les dettes envers la clientèle ont atteint 3 020 784 DT au 31 Décembre 2013 contre 2 344 008 DT au 31 Décembre 2012 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Avances et acomptes reçus des clients	3 012 284	2 335 508
Dépôt et cautionnement reçus	8 500	8 500
<b>Total</b>	<b>3 020 784</b>	<b>2 344 008</b>

**Note 15. Fournisseurs et comptes rattachés :**

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 6 282 374 DT au 31 Décembre 2013 contre 6 482 777 DT au 31 Décembre 2012 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Fournisseurs d'exploitation (1)	4 510	10 046
Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing (2)	6 277 864	6 472 731
<b>Total général (1) + (2)</b>	<b>6 282 374</b>	<b>6 482 777</b>

**Note 16. Autres passifs :**

Les autres passifs totalisent 2 458 005 DT au 31 Décembre 2013 contre 2 408 829 DT au 31 Décembre 2012 se détaillant ainsi :

		Au 31 Décembre	
		2 013	2 012
Personnel, provisions pour congés payés		324 125	266 990
Personnel, autres charges à payer		166 870	155 793
Etat, retenues sur salaires		22 389	31 279
Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers		220 511	139 217
Etat, impôt sur les sociétés à payer	<b>16.1</b>	45 793	461 890
Etat, autres impôts et taxes à payer		11 034	25 800
C.N.S.S		87 719	93 503
Assurance groupe		57 619	18 089
Assurance COMAR		1 055 153	857 194
Autres comptes créditeurs		152 131	191 304
Diverses charges à payer	<b>16.2</b>	285 107	143 267
Avances reçues des clients sur primes d'assurance des contrats de leasing		29 554	16 650
Compte d'attente		0	7 853
<b>Total</b>		<b>2 458 005</b>	<b>2 408 829</b>

**16.1. Etat, impôt sur les sociétés à payer :**

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
+ Impôt sur les sociétés dû	613 445	562 821
- Acomptes provisionnels	(469 703)	(88 138)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(97 949)	(12 793)
<b>Dettes (ou report) d'impôt exigible</b>	<b>45 793</b>	<b>461 890</b>

**16.2. Diverses charges à payer :**

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Redevances téléphoniques	10 981	10 000
Honoraires	153 107	86 107
Eau & électricité	4 850	2 000
Loyers	88 573	45 160
Commissions sur fonds gérés	27 596	0
<b>Total</b>	<b>285 107</b>	<b>143 267</b>

**Note 17. Capitaux propres :**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 013	2 012
Capital social		15 000 000	15 000 000
Réserve légale	<b>(A)</b>	669 022	509 430
Réserve extraordinaire		650 000	650 000
Réserve facultative		3 000 000	3 000 000
Fonds pour risque généraux		1 400 000	400 000
Réserves pour fonds social	<b>(B)</b>	589 157	529 087
Résultats reportés		592 237	359 593
Modifications comptables	<b>(D)</b>	-67 199	
	<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>	21 833 217	20 448 110
Résultat de l'exercice (1)		2 674 055	2 832 236
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>(C)</b>	<b>24 507 272</b>	<b>23 280 346</b>
Nombre Moyen pondéré d'actions en circulation (2)		1 500 000	1 500 000
Résultat par action (de base et dilué) (1) / (2)	<b>(E)</b>	1,783	1,888

**(A)** La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

**(B)** Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

**(C)** Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

**(D)** En application du circulaire N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, ont été imputées en 2013, au compte « Modifications comptables », sous la rubrique des capitaux propres, pour 67.199 D.

**(E)** Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve facultative	Réserves pour réinvestissement	Réserve pour FRBG <sup>(*)</sup>	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Effets de modifications comptables	Résultat de l'exercice	Total
----------------	----------------	------------------------	---------------------	--------------------------------	----------------------------------	----------------------------	--------------------	------------------------------------	------------------------	-------

Soldes au 31 Décembre 2012	15 000 000	509 430	650 000	3 000 000		400 000	529 087	359 593	0	2 832 236	23 280 346
Affectations approuvées par l'A.G.O du 06 juin 2013		159 591			1 000 000		90 000	232 644		(1 482 236)	0
Distribution de dividendes										(1 350 000)	(1 350 000)
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social							12 547				12 547
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes							(8 322)				(8 322)
Dépenses prélevées sur fonds social							(34 155)				(34 155)
Effets de modifications comptables								(67 199)			(67 199)
Résultat de l'exercice 2013										2 674 055	2 674 055
<b>Solde au 31 Décembre 2013</b>	<b>15 000 000</b>	<b>669 022</b>	<b>650 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>400 000</b>	<b>589 157</b>	<b>592 237</b>	<b>(67 199)</b>	<b>2 674 055</b>	<b>24 507 272</b>

<sup>(\*)</sup> Fonds pour Risque Bancaires Généraux

**Note 18. Produits de leasing :**

L'analyse des produits de leasing se présente ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
<b>Intérêts et revenus assimilés (1)</b>	<b>16 383 800</b>	<b>15 058 756</b>
Intérêts conventionnels (A)	15 658 479	14 536 079
Intérêts intercalaires (B)	36 797	42 899
Préloyers (C)	106 297	97 466
Intérêts de retard	454 179	158 075
Intérêts sur opérations de rééchelonnement	0	50 490
Variation des produits réservés <b>18.1</b>	128 048	173 747
<b>Autres produits sur opérations de leasing (2)</b>	<b>331 185</b>	<b>244 190</b>
Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	181 947	162 622
Frais de dossier	149 238	81 568
<b>Total (1)+(2)</b>	<b>16 714 985</b>	<b>15 302 946</b>
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	147 945 480	129 982 886
. A la fin de la période	163 993 202	147 945 480
. Moyenne (D)	155 969 341	138 964 183
- Produits de la période (E)=(A)+(B)+(C)	15 801 573	14 676 444
- Taux moyen (E)/(D)	10,13%	10,56%

**18.1. Variation des produits réservés :**

La variation des produits réservés peut être analysée comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
<b>Transferts en produits de la période</b>		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	425 851	457 414
Intérêts de retard antérieurs	21 317	423
Intérêts de rééchelonnement	4 071	19 465
<b>Produits réputés réservés en fin de période</b>		
Intérêts inclus dans les loyers	(317 297)	(303 551)
Intérêts de retard	(1 882)	0
Intérêts sur opérations de rééchelonnement	(4 012)	0
<b>Total</b>	<b>128 048</b>	<b>173 747</b>

**Note 19. Charges financières nettes :**

Les charges financières se détaillent comme suit :

		<b>Au 31 Décembre</b>	
		<b>2 013</b>	<b>2 012</b>
<b>Charges financières des emprunts (1)</b>	<b>(A)</b>	<b>9 547 773</b>	<b>7 062 700</b>
Intérêts et commissions sur emprunts obligataires		4 451 379	3 382 780
Intérêts des crédits bancaires		3 226 643	2 516 086
Intérêts des certificats de leasing		1 570 250	924 840
Intérêts et commissions sur billets de trésorerie		10 150	42 490
Résorptions des frais d'émission des emprunts		289 351	196 504
<b>Autres charges financières (2)</b>		<b>98 173</b>	<b>177 545</b>
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		166 779	195 926
Autres produits financiers		(68 606)	(18 381)
<b>Total (1)+(2)</b>		<b>9 645 946</b>	<b>7 240 245</b>
- Encours des emprunts			
. Au début de la période		121 700 000	111 690 000
. A la fin de la période		146 500 000	121 700 000
. Moyenne	<b>(B)</b>	134 100 000	116 695 000
- Taux moyen	<b>(A)/(B)</b>	7,12%	6,05%

**Note 20. Produits des placements :**

Les produits des placements se détaillent comme suit :

		<b>Au 31 Décembre</b>	
		<b>2 013</b>	<b>2 012</b>
+ Plus value potentielle sur placements		269 787	17 562
- Moins value potentielle sur placements		-	-
+ Dividendes		27 000	45 000
+ Produits sur fonds gérés		17 308	-
+ Jetons de présence		4 500	4 500
<b>Total</b>		<b>318 595</b>	<b>67 062</b>

**Note 21. Charges de personnel :**

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

		<b>Au 31 Décembre</b>	
		<b>2 013</b>	<b>2 012</b>
Salaires et compléments de salaires		907 400	826 966
Charges connexes aux salaires		497 198	475 355
Cotisations de sécurité sociale		326 184	288 901
Autres charges sociales		48 864	118 933
<b>Total</b>		<b>1 779 646</b>	<b>1 710 155</b>



**Note 22. Autres charges d'exploitation :**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
<b><i>Divers achats (1)</i></b>	<b>111 862</b>	<b>111 699</b>
Achat de matières et fournitures	111 862	111 699
<b><i>Services extérieurs (2)</i></b>	<b>255 236</b>	<b>209 810</b>
Locations	170 320	120 933
Entretiens et réparations	11 784	9 857
Primes d'assurances	14 641	16 067
Autres	58 491	62 953
<b><i>Autres services extérieurs (3)</i></b>	<b>381 013</b>	<b>239 742</b>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	140 789	117 701
Publicités, publications, relations publiques	34 975	16 896
Cotisations et dons	17 178	24 877
Déplacements, missions et réceptions	15 239	2 655
Frais postaux et de télécommunications	64 452	47 073
Services bancaires et assimilés	108 380	30 540
<b><i>Charges diverses (4)</i></b>	<b>75 000</b>	<b>43 750</b>
Jetons de présence	75 000	43 750
<b><i>Impôts et taxes (5)</i></b>	<b>47 678</b>	<b>111 492</b>
T.C.L	39 688	107 817
Droits d'enregistrement et de timbres	3 920	2 028
Autres impôts et taxes	4 070	1 647
<b>Total (1) + (2) + (3) + (4) +(5)</b>	<b>870 789</b>	<b>716 493</b>

**Note 23. Dotations aux amortissements des immobilisations propres :**

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	4 006	4 029
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	87 985	98 592
<b>Total</b>	<b>91 991</b>	<b>102 621</b>

**Note 24. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :**

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions et le résultat des créances radiées se détaillent ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
+ Dotations aux provisions individuelles pour risques sur la clientèle	2 934 485	2 372 666
+ Dotations aux provisions collectives pour risques sur la clientèle	159 000	575 000
- Reprises de provisions individuelles suite aux recouvrements de créances	(1 920 842)	(1 074 583)
<b>Total</b>	<b>1 172 643</b>	<b>1 873 083</b>

**Note 25. Impôt sur les bénéfices :**

Pour les exercices clos le 31 Décembre 2013 et le 31 Décembre 2012, l'impôt exigible sur les bénéfices a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>2 674 055</b>	<b>2 832 236</b>
<b><i>A réintégrer</i></b>		
- Impôt sur les sociétés	963 445	985 916
- Dotations aux provisions	3 093 485	2 947 666
- Jetons de présence	75 000	43 750
- Modifications comptables	67 199	-
<b><i>A déduire</i></b>		
- Dividendes	(27 000)	(45 000)
- Réinvestissements exonérés relatifs aux fonds gérés par la SICAR INVEST	(1 000 000)	(1 000 000)
<b><i>Bénéfice fiscal avant provisions</i></b>	<b>5 846 184</b>	<b>5 764 568</b>
Provisions pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	(3 093 485)	(2 947 666)
<b>Résultat fiscal</b>	<b>2 752 699</b>	<b>2 816 902</b>
<b>Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)</b>	<b>963 445</b>	<b>985 916</b>

**Note 26. Trésorerie :**

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, comme suit :

<b>encaissements reçus des clients</b>			
41	Clients & comptes rattachés		105 958 502
77	Gains extraordinaires		13 641
7363	Produits nets sur cessions d'immobilisations et autres gains sur éléments non récurrents		40 000
	TOTAL		<b>106 012 143</b>
<b>sommes versées aux fournisseurs</b>			
401	Fournisseurs d'exploitation		-588 809
458	Divers charges à payer & produits à recevoir		7 368
461	Compte d'attente		42 102
615	Entretiens et réparations		1 232
665	Autres impôts, taxes et versements assimilés		-2 049
			<b>-540 155</b>
<b>sommes versées aux personnel</b>			
118	Autres réserves		-4 402
421	Personnel- avances & acomptes		-12 970
425	Personnel - rémunérations dues		-803 357
4321	I R P P		-262 405
433	Etat contributions à payer		-55 112
451			-73 866
453	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-450 319
64	Charges de personnel		-24 060
			<b>-1 686 490</b>
<b>intérêts payés</b>			
27	Autres actifs non courants		-401 527
472	Produits constatés d'avance		66 387
627	Services bancaires et assimilés		-76 784
651	Charges d'intérêts		-8 705 557
750	Intérêts créditeur des comptes courants bancaires		129 937
754	Revenus des valeurs mobilières de placement		101 558
			<b>-8 885 985</b>
<b>impôts &amp; taxes payés</b>			
4322	Retenue à la source		-1 500 175
434	Etat-impôts sur les bénéficiaires		-1 376 131
436	Etat taxes sur le chiffre d'affaires		-129 847
439	Autres impôts, taxes & versements assimilés		-26 355
			<b>-3 032 508</b>
<b>Autres flux liés à l'exploitation</b>			
634	Pertes sur créances irrécouvrables		-1 185
633	Jetons de présence et rémunérations d'administrateurs		-75 000
733	Jetons de présence et rémunérations d'administrateurs		4 500
734	Ristournes perçues de l'assurance COMAR		112 477
751	Produits des participations		27 000
			<b>67 793</b>
<b>décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisation corporelles ou incorporelles</b>			
404	Fournisseurs d'immobilisations		-68 560 864
405	Fournisseurs - d'immobilisation - effets à payer		-36 002 020
408	Fournisseurs -factures non parvenues		1 059 669
			<b>-103 503 214</b>
<b>décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisation financière</b>			
25	Participations & créances liées à des participations		-1 000 000
26	Autres immobilisations financières		-168 500
			<b>-1 168 500</b>
<b>encaissement provenant de l'acquisition d'immobilisation financière</b>			
25	Participations & créances liées à des participations		
26	Autres immobilisations financières		9 475
			<b>9 475</b>
<b>dividendes et autres distributions</b>			
44	Société du groupe & actionnaires		-1 350 000
			<b>-1 350 000</b>

La trésorerie à la clôture de l'exercice 2013 et 2012, se présente ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
+ Avoirs en banques	9 910 612	10 162 412
- Découverts bancaires	(1 709 873)	(2 769 542)
+ Avoirs en caisse	1 147	1 147
+ Placement à court terme	3 500 000	0
<b>Total</b>	<b>11 701 886</b>	<b>7 394 016</b>

**Note 27. Engagements hors bilan :**

**27.1. Engagements donnés :**

Les principaux engagements donnés se détaillent comme suit, au 31 Décembre 2013 :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Opérations de leasing	2 306 171	1 791 092
Intérêts à courir sur emprunts obligataires	9 755 226	6 587 200
Intérêts à courir sur emprunts BTE	358 254	518 435
Intérêts à courir sur emprunts BTL	473 443	856 863
Intérêts à courir sur emprunts BTK	1 349 420	2 612 364
Intérêts à courir sur emprunts AL BARAKA	1 253 261	843 461
Intérêts à courir sur emprunts AMEN BANK	427 954	693 068
Intérêts à courir sur emprunts STB	507 367	0
Intérêts à courir sur emprunts ATB	300 420	0
Intérêts à courir sur certificat de leasing	191 183	111 660
<b>Total</b>	<b>16 922 699</b>	<b>14 014 143</b>

**27.2. Engagements reçus :**

Les principaux engagements reçus concernent :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Intérêts non échus sur opérations de leasing	26 211 096	23 619 775
Garanties réelles reçues des clients	3 280 553	2 682 506
Valeur des biens donnés en leasing	203 139 374	182 625 885
<b>Total</b>	<b>232 631 023</b>	<b>208 928 166</b>

**Note 28. Transactions avec les parties liées :****28.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :**

Le tableau ci-dessous présente les jetons de présence et la prime d'encouragement servis respectivement aux administrateurs de l'AIL représentant la BTK et au Directeur Général démissionnaire au titre de l'exercice 2013.

	Directeur Général démissionnaire		Membres du Conseil d'Administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Salaires, prime et avantages servis y compris les charges sociales et fiscales	5.500	0		
Jetons de présence	-	-	56.250	
<b>TOTAL</b>	<b>5.500</b>	<b>0</b>	56.250	

**28.2. Relations avec les autres parties liées :**

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, certaines transactions ont été conclues par l'A.I.L avec la mère et d'autres filiales du groupe BTK. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

	BTK	SCIF	UNIVERS INVEST
Commissions de montage et mise en place de l'emprunt obligataire AIL 2013 *	-	(290.000)	
Commissions de gestion emprunt AIL 2013 *	-	(40.000)	
Commissions de mise en place de financement de crédit-bail, pour le compte de clients ou de prospects de la BTK	(24.000)		
Commissions sur tenue du registre des actionnaires	-	(4 000)	
Commissions sur versement chèque	(2 843)	-	
Commissions sur virements et versement effets	(39 484)	-	

(Suite)	BTK	SCIF	UNIVERS INVEST
Commissions de gestion sur facilités de caisse	-	-	
Intérêts et commissions sur découverts bancaires	(166 233)		
Intérêts sur crédits bancaires	(1 357 506)	-	
Charges locatives	(132 974)	-	
Jetons de présence servis	(56 250)	-	
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires	195 760	-	
Commissions de gestion du fonds géré			(25 000)
Commissions de rendement du fonds géré			(2 596)
Produit de placement du fonds géré			17 308
Intérêts perçus sur opérations de leasing	25 167	4 283	

(\*) Inscrits en charges reportées dont 234.488 DT rapportés au résultat de l'exercice 2013.

**Note 29. Evénements postérieurs à la clôture :**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 4 Avril 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**Note 30. Risques encourus, fonds propres nets et ratio de solvabilité :**

Les tableaux suivants récapitulent, au 31 Décembre 2013, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société, conformément aux dispositions de l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents :

**30.1 RISQUES ENCOURUS SELON LA CIRCULAIRE 93-08**

ANNEE 2013

		<b>Engagements bruts</b>	<b>Pondération</b>	<b>Risques encourus</b>
Risques encourus sur la clientèle (Leasing mobilier)	<b>30.5</b>	176 815 194		165 810 066
Risques encourus sur la clientèle (Leasing immobilier)	<b>30.6</b>	10 836 761		5 143 879
Immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société		247 760	100%	247 760
Titres de participation		2 100 000	100%	2 100 000
Titres de transaction et de placement		3 500 000	20%	700 000
Autres actifs financiers		500 353	100%	500 353
Créances sur l'Etat		4 079 632	0%	-
Autres postes d'actifs		429 152	100%	429 152
Banques et caisses		9 911 759	20%	1 982 352
<b>TOTAL DES RISQUES ENCOURUS</b>		<b>208 420 611</b>		<b>176 913 562</b>

**30.2 FONDS PROPRES NETS DE LA SOCIETE**

Capital social		15 000 000
Réserves		6 308 179
Résultats reportés		592 237
Effets de modifications comptables		(67 199)
Résultat de l'exercice		2 674 055
Distributions proposées (Conseil d'Administration du 04/04/2014)		(1 500 000)
Provisions non affectées		
Charges reportées		(598 842)
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES NETS DE BASE</b>	<b>A</b>	<b>22 408 430</b>
Provisions collectives sur engagements courants et nécessitant un suivi particulier		1 359 000
<b>FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES</b>	<b>B</b>	<b>1 359 000</b>
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES NETS</b>	<b>A+B</b>	<b>23 767 430</b>

**30.3 FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS****13,43%**

### 30.4 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	C1 Actifs nécessitant un suivi particulier	C2 Actifs incertains	C3 Actifs préoccupants	C4 Actifs compromis	
Encours financiers	116 794 442	47 304 390	1 484 917	1 201 784	5 077 395	171 862 928
Impayés	916 099	5 085 651	479 188	1 126 034	8 888 169	16 495 140
Avances reçues	(2 535 301)	(1 466)	0	0	(475 517)	(3 012 284)
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>115 175 240</b>	<b>52 388 575</b>	<b>1 964 105</b>	<b>2 327 818</b>	<b>13 490 046</b>	<b>185 345 784</b>
Engagements hors bilan sur opérations de leasing mobilier	2 205 094	101 077	0	0	0	2 306 171
<b>TOTAL HORS BILAN</b>	<b>2 205 094</b>	<b>101 077</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 306 171</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>117 380 333</b>	<b>52 489 652</b>	<b>1 964 105</b>	<b>2 327 818</b>	<b>13 490 046</b>	<b>187 651 955</b>
Produits réservés	0	0	(55 611)	(87 771)	(811 970)	(955 351)
Garanties imputables sur risques encourus	(6 000)	(1 000)	0	0	(1 500)	(8 500)
Garanties non imputables sur risques encourus	(143 121 795)	(57 024 934)	(2 203 732)	(1 919 404)	(2 150 062)	(206 419 927)
Provisions sur encours	0	0	(1 430)	(9 058)	(3 386 549)	(3 397 038)
Provisions sur impayés	0	0	(19 820)	(286 316)	(7 601 371)	(7 907 507)
Provision additionnelle	0	0	0	0	(116 094)	(116 094)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>(143 127 795)</b>	<b>(57 025 934)</b>	<b>(2 280 593)</b>	<b>(2 302 549)</b>	<b>(14 067 547)</b>	<b>(218 804 417)</b>
Leasing immobilier (Décote 50%)	(3 379 460)	(1 465 647)	0	(57 391)	(241 381)	(5 143 879)
Risques encourus négatifs	674 541	0	0	0	39 723	714 264
<b>RISQUES ENCOURUS</b>	<b>114 669 414</b>	<b>51 023 005</b>	<b>1 887 245</b>	<b>1 887 282</b>	<b>1 486 998</b>	<b>170 953 945</b>

### 30.5 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING MOBILIER

#### LEASING MOBILIER

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	C1 Actifs nécessitant un suivi particulier	C2 Actifs incertains	C3 Actifs préoccupants	C4 Actifs compromis	
Encours financier	110 175 452	44 561 865	1 484 917	1 123 798	4 678 959	162 024 991
Impayés	880 848	4 896 882	479 188	1 079 568	8 223 024	15 559 509
Avances reçues	(2 467 216)	(1 466)	0	0	(466 796)	(2 935 478)
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>108 589 084</b>	<b>49 457 281</b>	<b>1 964 105</b>	<b>2 203 366</b>	<b>12 435 187</b>	<b>174 649 023</b>
Engagements hors bilan sur opérations de leasing immobilier	2 065 094	101 077	0	0	0	2 166 171
<b>TOTAL HORS BILAN</b>	<b>2 065 094</b>	<b>101 077</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 166 171</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>110 654 178</b>	<b>49 558 358</b>	<b>1 964 105</b>	<b>2 203 366</b>	<b>12 435 187</b>	<b>176 815 194</b>
Produits réservés	0	0	(55 611)	(78 100)	(728 771)	(862 482)
Garanties imputables sur risques encourus	(6 000)	(1 000)	0	0	(1 500)	(8 500)
Garanties non imputables sur risques encourus	(132 974 719)	(53 145 628)	(2 203 732)	(1 765 840)	(1 238 274)	(191 328 193)
Provisions sur encours	0	0	(1 430)	(9 058)	(3 360 332)	(3 370 820)
Provisions sur impayés	0	0	(19 820)	(286 316)	(7 135 165)	(7 441 300)
Provision additionnelle					(48 492)	(48 492)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>(132 980 719)</b>	<b>(53 146 628)</b>	<b>(2 280 593)</b>	<b>(2 139 315)</b>	<b>(12 512 533)</b>	<b>(203 059 788)</b>
Risques encourus négatifs	641 776				36 198	677 975
<b>RISQUES ENCOURUS</b>	<b>111 289 954</b>	<b>49 557 358</b>	<b>1 887 245</b>	<b>1 829 891</b>	<b>1 245 617</b>	<b>165 810 066</b>



### 30.6 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING IMMOBILIER

#### LEASING IMMOBILIER

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	C1 Actifs nécessitant un suivi particulier	C2 Actifs incertains	C3 Actifs préoccupants	C4 Actifs compromis	
Encours financier	6 618 990	2 742 526	0	77 986	398 435	9 837 937
Impayés	35 251	188 769		46 466	665 145	935 631
Avances reçues	(68 085)	0	0	0	(8 721)	(76 806)
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>6 586 155</b>	<b>2 931 295</b>	<b>0</b>	<b>124 452</b>	<b>1 054 859</b>	<b>10 696 761</b>
Engagements hors bilan sur opérations de leasing immobilier	140 000	0	0	0	0	140 000
<b>TOTAL HORS BILAN</b>	<b>140 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>140 000</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>6 726 155</b>	<b>2 931 295</b>	<b>0</b>	<b>124 452</b>	<b>1 054 859</b>	<b>10 836 761</b>
Produits réservés	0	0	0	(9 670)	(83 199)	(92 869)
Garanties imputables sur risques encourus	0	0	0	0	0	0
Garanties non imputables sur risques encourus	(10 147 076)	(3 879 306)		(153 564)	(911 789)	(15 091 734)
Provisions sur encours	0	0	0	0	(26 217)	(26 217)
Provisions sur impayés	0	0	0	0	(466 206)	(466 206)
Provision additionnelle					(67 602)	(67 602)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>(10 147 076)</b>	<b>(3 879 306)</b>	<b>0</b>	<b>(163 234)</b>	<b>(1 555 013)</b>	<b>(15 744 629)</b>
Leasing immobilier (Décote 50%)	(3 379 460)	(1 465 647)	0	(57 391)	(241 381)	(5 143 879)
Risques encourus négatifs	32 764	0	0		3 525	36 289
<b>RISQUES ENCOURUES</b>	<b>3 379 460</b>	<b>1 465 647</b>	<b>0</b>	<b>57 391</b>	<b>241 381</b>	<b>5 143 879</b>

## **RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

### **Messieurs les actionnaires de l'Arab International Lease « AIL »**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire en date du 16 juillet 2012, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE** arrêtés au 31 décembre 2013, par votre Conseil d'Administration, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 194.931 mille dinars et un bénéfice net de 2.674 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE**, comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### **Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE** ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1<sup>er</sup>)** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de défaillances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par l'AIL eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 14 Avril 2014

**Les Commissaires aux Comptes**

**FMBZ-KPMG TUNISIE**

**ECC MAZARS**

**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

**Messieurs les actionnaires de l'Arab International Lease AIL**

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion des ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice**

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions et opérations conclues au cours de l'exercice 2013, telles que visées par les textes sus-indiqués.

**B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- En date du 16/11/2012, l'AIL a conclu une convention avec la BTK, ayant pour objet de fixer les droits et les obligations des parties prenantes dans le cadre de leur partenariat sur la mise en place de financement de crédit-bail mobilier ou de crédit-bail immobilier avec option d'achat, pour le compte de clients ou de prospects de la BTK

La rémunération de la BTK est composée de deux types de commissions, à savoir :

- Une commission commerciale dite commission d'apport, dont le taux d'intéressement est calculé en fonction du taux d'intérêt à appliquer au client :

Taux de placement	Taux de commission
$9\% \leq T < 10,92\%$	0,5%
$T < 9\%$	0,35%

Du commun accord, le montant de la commission est révisable semestriellement.

- Le reversement de 50% des frais de dossiers facturés à l'AIL.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 7 Décembre 2012.

Un montant de 24.000 D, au titre de cette convention, a été porté dans les charges de l'exercice clos le 31 Décembre 2013.

- La convention de location d'espaces dans les agences de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur. Les charges locatives de ces agences ont été autorisées par le conseil d'administration réuni en date du 16 Avril 2013.

Au cours de l'exercice 2013, la charge locative supportée a totalisé 56.762 D.

- L'emprunt de 13.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré d'un point et demi de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés en 2013, au titre de cet emprunt, ont totalisé la somme de 256.329 DT.
- L'emprunt de 5.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré d'un point et demi de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés en 2013, au titre de cet emprunt, ont totalisé la somme de 220.887 DT.
- L'emprunt de 12.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, à un taux d'intérêt fixe égal à 5,63%. Les intérêts conventionnels supportés en 2013, au titre de cet emprunt, ont totalisé la somme de 323.462 DT.
- L'emprunt de 9.200.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, à un taux d'intérêt fixe égal à TMM majoré de deux points de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés en 2013, au titre de cet emprunt, ont totalisé la somme de 556.828 DT.
- La facilité de caisse contractée par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, à un taux d'intérêt fixe égal à TMM majoré de 1,75 point de pourcentage. Les intérêts et commissions supportés en 2013, à ce titre, portent sur 166.233 DT.
- Les intérêts créditeurs et de placements à court terme relatifs à l'exercice 2013, ont totalisé un montant global égal à 195.760 DT.
- La convention de location du siège social de l'A.I.L conclue le 5 Avril 2002 avec la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur. Les charges locatives supportées en 2013, au titre de cette convention, portent sur la somme de 64.594 DT.
- La convention de location de l'agence de la société AIL sise à Sfax conclue le 14 octobre 2010 avec la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur. Les charges locatives supportées en 2013, au titre de cette convention, portent sur la somme de 11.618 DT.

### **C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

**C.1-** Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1- Le conseil d'Administration du 6 Juin 2013, renouvelle le mandat du Directeur général pour une durée de 2 ans, qui commence le 6 Juin 2013 et qui s'achève à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant, sur l'exercice 201. il a décidé d'allouer la rémunération et les avantages suivants :

- Un salaire annuel net : 43.000 D net avec date d'effet, du 1<sup>er</sup> Janvier 2013 ;
- Une voiture de fonction d'une puissance ne dépassant pas 9 chevaux ;
- La prise en charge des frais de consommation de carburants de la voiture de fonction à hauteur de 500 litres d'essence par mois et des frais d'entretien ;
- La prise en charge des factures de consommation personnelle de l'eau, de l'électricité, du gaz et du téléphone pour un montant forfaitaire net fixé à 4.000 DT par an.

En outre, une prime d'encouragement a été servie au Directeur Général en 2013, au titre des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, décidée par le Conseil d'Administration du 16 Avril 2013, cette indemnité a porté sur un montant net de 8.000 DT arrêté par un comité ad-hoc, constitué à cet effet et réuni le 07 Mai 2013.

Le même comité ad-hoc a accordé une indemnité exceptionnelle de performance de 5.500 DT, au titre des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, au Directeur Général démissionnaire.

2- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**C.2-** Les obligations et engagements de l'Arab International Lease ALL envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

	<b>Directeur Général</b>		<b>Directeur Général démissionnaire</b>		<b>Membres du Conseil d'Administration</b>	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Salaires, prime et avantages servis y compris les charges sociales et fiscales	133 682	0				
Prime nette			5.500	0		
Jetons de présence	-	-	-	-	75 000	75 000
<b>TOTAL</b>	<b>133 682</b>	<b>0</b>	<b>5.500</b>	<b>0</b>	<b>75 000</b>	<b>75 000</b>

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons que nous n'avons pas eu connaissance d'autres conventions conclues au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 14 Avril 2014**

**Les Commissaires aux Comptes**

**FMBZ-KPMG TUNISIE**

**ECC MAZARS**

**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**